



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

REP15/MAS

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-huitième session*

*Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015*

### RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

*Budapest (Hongrie)*

*23-27 février 2015*

La lettre circulaire CL 2015/6-MAS est incluse dans le présent document.



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2015/6-MAS**  
**Mars 2015**

- AUX:** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
FAO, 00153 Rome (Italie)
- OBJET:** Distribution du rapport de la trente-sixième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (REP15/MAS)

## QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-HUITIÈME SESSION POUR ADOPTION:

1. Méthodes d'analyse et d'échantillonnage figurant dans les normes Codex (par. 42, Annexe III);
2. Avant-projet de notes explicatives aux *Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires (CAC/GL 83-2013)* à l'étape 5/8 (par. 83, Annexe IV).

Les gouvernements et les organisations internationales intéressés souhaitant formuler des observations sur les documents susmentionnés doivent le faire par écrit, conformément au guide pour l'examen des normes à l'étape 8 et à l'étape 5/8 (Manuel de Procédure de la Commission du Codex Alimentarius) à l'adresse ci-dessus avant le **31 mai 2015**.

## DEMANDE D'INFORMATIONS:

3. Informations sur l'applicabilité de la norme ISO 1211|IDF 1:2010 pour la détermination des lipides dans le tempeh et informations sur la question de savoir si cette méthode avait été testée sur les produits à base de tempeh (par. 39)

Les gouvernements et organisations internationales intéressés souhaitant communiquer des informations sont invités à le faire à l'adresse ci-dessus avant le **30 novembre 2015**.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions.....	page iv
Rapport de la trente-sixième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage .....	page 1
État d'avancement des travaux .....	page 14

### **Points de l'ordre du jour**

### **Paragraphes**

Introduction .....	1
Ouverture de la session.....	2 - 3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) .....	4 - 5
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (Point 2 de l'ordre du jour) .....	6 - 10
Approbation des méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex (Point 3 de l'ordre du jour) .....	11 - 59
Avant-projet de notes explicatives aux Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires (Point 4 de l'ordre du jour) .....	60 - 83
Document de travail sur l'examen des procédures d'établissement des critères (Point 5 de l'ordre du jour) .....	84 - 96
Document de travail sur l'élaboration de procédures pour une actualisation régulière des méthodes (Point 6 de l'ordre du jour) .....	97 - 101
Examen et mise à jour des méthodes figurant dans la norme CODEX STAN 234-1999 (Point 7 de l'ordre du jour) .....	102-103
Rapport de la Réunion interinstitutions sur les méthodes d'analyse (Point 8 de l'ordre du jour) .....	117
Autres questions et travaux futurs (Point 9 de l'ordre du jour) .....	118 - 121
Date et lieu de la prochaine session (Point 10 de l'ordre du jour) .....	122 - 123

### **Annexes**

Annexe I - Liste des participants .....	page 15 - 26
Annexe II - Réponses sur le Suivi du Plan stratégique 2014-2019.....	page 27 - 32
Annexe III - Approbation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage.....	page 33 - 38
Annexe IV - Avant-projet de notes explicatives aux Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires .....	page 39 - 45

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa trente-sixième session, le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est parvenu aux conclusions ci-après:

### Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-huitième session pour adoption

Le Comité a transmis :

- méthodes d'analyse et d'échantillonnage figurant dans les normes Codex à différentes étapes pour adoption (par. 42, Annexe III);
- Avant-projet de notes explicatives aux *Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires* (CAC/GL 83-2013) (par. 83, Annexe IV).
- est convenu de continuer d'appuyer les méthodes de détermination de biotoxines marines (section I-8.6.2 - *Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus*) comme méthodes de Type IV (par. 56)

### Questions intéressant la Commission :

Le Comité:

- a donné des réponses au sujet du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 en ce qui concerne les activités se rapportant aux travaux du CCMAS (par. 9-10, Annexe II);
- est convenu d'examiner en priorité les critères applicables aux méthodes biologiques compte tenu de sa décision de continuer d'appuyer les méthodes de détermination de biotoxines marines comme méthodes de Type IV (par. 56);
- a décidé de continuer de préparer des exemples pratiques qui permettent de mieux comprendre la mise en œuvre des *Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires* (CAC/GL 83-2013) en tant que document d'information (par. 76);
- est convenu de continuer de se pencher sur les questions suivantes: élaboration de procédures/directives pour déterminer l'équivalence aux méthodes de Type I (par. 96); démarche-critères pour les méthodes qui utilisent une «somme de composants » (par. 100-101); mise à jour et examen des méthodes d'analyse approuvées, élaboration de la norme CODEX STAN 234-1999 comme référence unique pour les méthodes d'analyse dans le Codex (par. 111 - 113) et établissement d'un document sur l'échantillonnage par la Réunion interinstitutions (IAM) (par. 117).

### Questions soumises à d'autres comités

#### Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)

Le Comité:

- est convenu de remplacer la méthode CAC/RM 46-1972 (méthode pour le remplissage des récipients en verre) par ISO 8106 (Récipients en verre - détermination de la capacité par la méthode gravimétrique) et de modifier en conséquence toutes les normes pertinentes sur les fruits et légumes traités (par. 12); et
- n'a pas approuvé les plans d'échantillonnage décrits dans la Norme pour le ginseng et les produits à base de ginseng (par. 16).

#### Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF)

Le Comité:

- n'a pas approuvé les plans d'échantillonnage ni les méthodes d'analyse pour les fumonisines (B1 + B2) dans les grains de maïs et la farine et la semoule de maïs (par. 17-18).

#### Comité sur les graisses et les huiles (CCFO)

Le Comité:

- n'a pas approuvé les méthodes pour la détermination de l'arsenic et du plomb et a recommandé que des critères soient établis après la mise au point définitive de la LM pour l'arsenic et le plomb (par. 22); et

- n'a pas approuvé les méthodes pour la détermination des phospholipides et est convenu de demander au CCFO d'établir un facteur de conversion à inclure dans la Norme pour les huiles de poisson ou d'indiquer dans la Norme que la disposition s'appliquait aux phospholipides exprimés en tant que phosphates avant que les méthodes puissent être approuvées (par. 26).

#### **Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)**

Le Comité:

- a noté qu'il serait difficile de donner un avis sur la teneur en acides gras trans la plus faible que les méthodes d'analyse actuelles peuvent détecter de manière exacte et reproduire de manière constante car les niveaux dépendraient de la matrice du produit (par. 31); et
- a noté que si la méthode G12 de détection de la fraction toxique dans le gluten nocif pour les individus intolérants au gluten était ajoutée, la disposition figurant dans la Norme devrait être différenciée afin que les deux méthodes (R5 et G12) puissent être incluses comme méthodes de Type I (par. 35 - 36).

#### **Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP)**

Le Comité est convenu:

- de demander au CCGP des éclaircissements sur les éventuelles incidences juridiques des mentions des documents d'information dans les normes Codex et textes apparentés (par. 77); et
- de demander au CCGP d'envisager d'amender le Manuel de procédure de manière à ce que la norme CODEX STAN 234 soit une référence unique pour les méthodes d'analyse dans le Codex (par. 112)

#### **Tous les autres Comités compétents du Codex**

Le Comité est convenu:

- d'inviter les comités du Codex à donner des exemples dans leur domaine de compétence pour lesquels ils souhaiteraient recevoir des avis du CCMAS, qui pourraient être insérés dans le document d'information sur les exemples pratiques (pour le choix des plans d'échantillonnage appropriés) (par. 79)
- d'expliquer que les exemples pratiques n'interféreraient pas avec les procédures d'échantillonnage et d'essai mises au point par d'autres comités, mais montrent comment les échantillons prélevés suivant les procédures établies par ces comités pourraient être utilisés dans le processus décisionnel (par. 82)